

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Franck Longo, Maire de la commune de Fontaine certifie que l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2023, ainsi que l'avis au public prescrivant l'ouverture de l'enquête publique unique relative au projet de création d'une liaison par câble entre Fontaine, Sassenage, Grenoble et Saint-Martin-le-Vinoux, ont fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage dans la commune de Fontaine, aux lieux suivants :

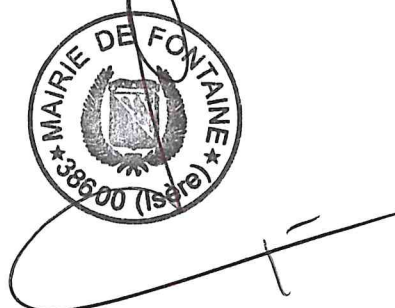
- Accueil public à l'intérieur de la Mairie ;
- Panneaux d'affichage à l'extérieur de la Mairie ;
- Maison des habitants Romain Rolland ;
- CCAS ;
- Place du marché Cachin.

du 10 octobre 2023 au 22 décembre 2023.

conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Fait à Fontaine, le 22 décembre 2023

Le Maire
Franck LONGO



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Franck Longo, Maire de la commune de Fontaine certifie que dans le cadre de l'enquête publique unique relative au projet de création d'une liaison par câble entre Fontaine, Sassenage, Grenoble et Saint-Martin-le-Vinoux, la notification de l'arrêté préfectoral ouvrant les enquêtes de déclaration d'utilité publique et parcellaire conjointes, concernant Madame Joséphine CANNAVO MARZOCCA a fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage dans la commune de Fontaine, aux lieux suivants :

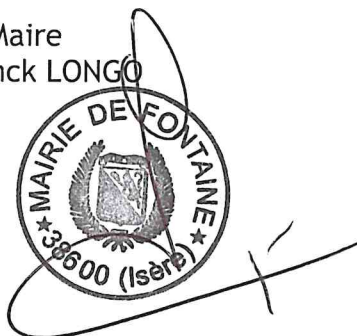
- Accueil public à l'intérieur de la Mairie ;
- Panneaux d'affichage à l'extérieur de la Mairie ;
- Maison des habitants Romain Rolland ;
- CCAS ;
- Place du marché Cachin.

du 10 octobre 2023 au 22 décembre 2023.

conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Fait à Fontaine, le 22 décembre 2023

Le Maire
Franck LONGO



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Franck Longo, Maire de la commune de Fontaine certifie que dans le cadre de l'enquête publique unique relative au projet de création d'une liaison par câble entre Fontaine, Sassenage, Grenoble et Saint-Martin-le-Vinoux, la notification de l'arrêté préfectoral ouvrant les enquêtes de déclaration d'utilité publique et parcellaire conjointes, concernant Monsieur Vincent LAURANNE a fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage dans la commune de Fontaine, aux lieux suivants :

- Accueil public à l'intérieur de la Mairie ;
- Panneaux d'affichage à l'extérieur de la Mairie ;
- Maison des habitants Romain Rolland ;
- CCAS ;
- Place du marché Cachin.

du 10 octobre 2023 au 22 décembre 2023.

conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Fait à Fontaine, le 22 décembre 2023

Le Maire
Franck LONGO

